

Admission 7\$ - Service de bar sur place

Salle communautaire de Saint-Moïse

Sienvenue à tous





MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

La municipalité de Saint-Moïse

avise sa population que la réunion pour l'adoption

du <u>règlement 2024-06</u> concernant l'imposition de la
taxe foncière et des taxes de services d'aqueduc et
d'égout, ainsi que la collecte des matières résiduelles
sera tenue

lors de la séance régulière du conseil municipal le lundi, le **13 janvier 2025** à **19h30** au centre municipal, 120 rue Principale.

Donné à Saint-Moïse, ce 23 décembre 2024

Nadine Beaulieu Greffière-trésorière

Date de tombée du bulletin est le 1^{er} février 2025

Des nouvelles de votre municipalité



ROUTE MELUCQ suivre le calendrier de SAINT-CLÉOPHAS

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 février, 4 mars

Les séances ont lieu à 19 h 30 au Centre municipal, 120 rue Principale.

Calendrier des collectes bac BLEU





bac VERT/NOIR 🙋 bac BRUN



JANVIER							
D	L	М	М	J	٧	S	
29	30	31	1	2	3	4	
5	6	7 🗓	8	9	10€	3 11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24 E	25	
26	27	*	29	30	31		

FÉVRIER						
D	L	М	М	J	٧	S
						1
2	3	4	5	6	7 £	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18 🗓	19	20	214	22
23	24	25	26	27	28	1

^{***} MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte ***

GYM SANTÉ+

AU SOUS-SOL DU CENTRE MUNICIPAL, 120 ROUTE PRINCIPALE SAINT-MOISE

HEURES D'OUVERTURE 2025:

MARDI - MERCREDI - VENDREDI : 13H À 15H30

POSSIBILITÉ D'OUVRIR LE SAMEDI MATIN OU EN SOIRÉE MAIS UNIQUEMENT SUR DEMANDE



GRATUIT POUR LES
MEMBRES DU CLUB DES
50+ DE SAINT-MOISE

Carte de membre annuelle: 25\$
Abonnez-vous!

RESPONSABLE : CLAIRE TURCOTTE : 418 509-0563

NOUVEAU ** NOUVEAU

- Vous avez pris des cours de danse de ligne avec Guylaine Gagné à Saint-Moise dans les demières années?
- Vous aimeriez pratiquer les danses apprises en attendant la reprise des cours en avril prochain?

C'est maintenant possible grâce à Mme Nicole Patry

qui vous propose de pratiquer** tous les mardis après-midi à 13h lors de rencontres amicales entre danseurs, à compter du 14 janvier 2025.



**ce ne sont pas des cours mais des pratiques amicales



Information: Claire Turcotte: 418 509-0563

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : DÉPENSES

2025		2024	
46 695 00	•	47 960 00	¢
			•
	Ť		
	Ť		•
	Ť		
	Ť		
			•
			-
			-
	Ť		
	Ť		
	-		
	-		
			-
	-		
	-		
			_
101000000		1201300.00	<u> </u>
372 000.00	\$	520 000.00	\$
1 715 585.00	\$	1 784 300.00	\$
	46 685.00 131 500.00 10 000.00 21 585.00 16 225.00 205 055.00 37 300.00 42 245.00 4 700.00 199 980.00 277 830.00 5 460.00 11 440.00 37 950.00 35 410.00 16 595.00 5 060.00 92 915.00 1 755.00 11 000.00 23 315.00 8 945.00 20 990.00 7 395.00 52 710.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00 17 990.00	46 685.00 \$ 131 500.00 \$ 10 000.00 \$ 21 585.00 \$ 16 225.00 \$ 205 055.00 \$ 37 300.00 \$ 42 245.00 \$ 4 700.00 \$ 199 980.00 \$ 277 830.00 \$ 5 460.00 \$ 11 440.00 \$ 37 950.00 \$ 35 410.00 \$ 16 595.00 \$ 5 060.00 \$ 92 915.00 \$ 1 755.00 \$ 1 700.00 \$ 23 315.00 \$ 8 945.00 \$ 20 990.00 \$ 7 395.00 \$	46 685.00 \$ 47 860.00 131 500.00 \$ 131 705.00 10 000.00 \$ 2 500.00 21 585.00 \$ 20 165.00 16 225.00 \$ 16 000.00 205 055.00 \$ 206 940.00 37 300.00 \$ 36 325.00 42 245.00 \$ 40 920.00 4 700.00 \$ 4 645.00 199 980.00 \$ 196 660.00 277 830.00 \$ 175 250.00 5 460.00 \$ 5 225.00 11 440.00 \$ 11 235.00 37 950.00 \$ 36 275.00 16 595.00 \$ 16 860.00 5 060.00 \$ 5 040.00 92 915.00 \$ 113 915.00 1 755.00 \$ 170.00 11 000.00 \$ 27 420.00 8 945.00 \$ 8 035.00 20 990.00 \$ 21 505.00 7 395.00 \$ 15 395.00 52 710.00 \$ 54 855.00 1 550.00 \$ 1 700.00 1 343 585.00 \$ 1 264 300.00

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : REVENUS

	2025	2024	
TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE			
FONCIÈRE GÉNÉRALE	523 335.00	\$ 401 010.00	\$
FONCIÈRE POLICE	37 300.00	\$ 36 325.00	\$
EAU POTABLE ET AQUEDUC	51 285.00	\$ 47 750.00	\$
EAU USÉE ET ÉGOUT	15 105.00	\$ 10 480.00	\$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	72 670.00	\$ 75 830.00	\$
SERVICE 9-1-1	3 000.00	\$ 3 000.00	\$
TAXES TENANT LIEU DE TAXES			
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	1 060.00	\$ 1 050.00	\$
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	10 000.00	\$ 9 305.00	\$
TERRE PUBLIQUE	1 640.00	\$ 2 060.00	\$
SERVICES RENDUS ORGANISMES			
LOISIR INTERMUNICIPAL	26 355.00	\$ 27 425.00	\$
AUTRES SERVICES RENDUS			
LOCATION GARAGE + SALLE	10 000.00	\$ 7 000.00	\$
AMENDES ET PÉNALITÉS	300.00	\$ 300.00	\$
INTÉRÊTS TAXES+ÉPARGNE	49 075.00	\$ 26 975.00	\$
IMPOSITION DES DROITS			
LICENCE ET PERMIS	300.00	\$ 300.00	\$
MUTATION IMMOBILIÈRE	10 000.00	\$ 5 000.00	\$
CARRIÈRE-SABLIÈRE	3 120.00	\$ 3 120.00	\$
TRANSFERTS GOUVERNEMENTALS			
PÉRÉQUATION	146 015.00	\$ 132 055.00	\$
MATIÈRES RECYCLABLES	16 000.00	\$ 15 500.00	\$
PROGRAMME TECQ	155 000.00	\$ 500 000.00	\$
RÉSEAU ROUTIER	193 445.00	\$ 193 450.00	\$
PARTAGE TVQ	55 580.00	\$ 33 730.00	\$
SUBVENTION AIRRL	95 000.00	\$ 95 000.00	\$
AUTRES TRANSFERTS			
PARC ÉOLIEN	35 000.00	\$ 50 000.00	\$
RÉSERVE FINANCIÈRE	195 000.00	\$ -	\$
AUTRES SUBVENTIONS	10 000.00	\$ -	\$
SURPLUS AFFECTÉ	-	\$ 107 635.00	\$
TOTAL REVENUS	1 715 585.00	\$ 1 784 300.00	\$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : DÉPENSES ET REVENUS

Le conseil a revu chaque poste comptable afin de réduire ou limiter l'augmentation des dépenses malgré la hausse des coûts.

Suite à cet exercice, des décisions et des actions seront prises pour aller dans ce sens.

LÉGISLATION

Le poste comptable « Subventions et dons » a été diminué de moitié.

L'activité « Crème molle gratuite » sera maintenue, mais la municipalité déboursera l'équivalent du coût d'une crème molle moyenne, tous supplément sera à la charge du citoyen.

Cette activité sera combinée avec la Journée de la Matapédia, donnant droit à une subvention, permettant ainsi de réduire les coûts de moitié.

ADMINISTRATION

Pour diminuer les frais de postes et de papeterie, l'impression de reçu se fera sur demande, par courriel ou au comptoir seulement.

GREFFE

La hausse est principalement dûe à la tenue des élections générales municipales, le 2 novembre 2025.

Cette dépense sera déboursée via le réserve financière prévue à cet effet.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

L'octroi du nouveau contrat 2024-2027 est la principale dépense à l'origine de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2025.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le passage aux 3 semaines pour la collecte des déchets (bac vert) et le maintien de la collecte du bac brun en périmètre urbain seulement a permis cette diminution.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : DÉPENSES ET REVENUS

PATINOIRE

Les employés municipaux ne feront plus la préparation de la glace ainsi que l'entretien hivernale de celle-ci.

Leur intervention sera requise seulement lors de grosse bordée de neige.

Le conseil désire faire appel à des bénévoles, comme autrefois, pour assurer le fonctionnement de cette activité.

LOISIR INTERMUNICIPAL

Dimunition du nombre d'heures par semaine de 35 à 30 pour le ressource en loisir intermunicipal.

Cette dépense est partagée avec la Municipalité de Saint-Noël.

SPORTS ET LOISIRS

Ne pouvant plus distribuer des billets pour une demi-journée de glisse, mais devant plutôt choisir une date déterminée pour cette activité, le conseil a décidé de ne plus participer à la Journée Val d'Irène.

TAXES DE SERVICES

Le conseil a pris la décision de faire l'ajustement à la hausse des taxes de services pour « eau potable et aqueduc » et « eau usée et égout ».

TAXES FONCIÈRES

La taxe foncière générale a été augmentée pour combler le manque à gagner pour équilibrer le budget.

La hausse des coûts du contrat pour l'enlèvement de la neige ainsi que les déficits des deux dernières années ne permet plus le gel de cette taxe comme c'était le cas depuis plusieurs années.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2025	2026	2027
Achat terrain- Lot Fabrique	10 000.00 \$	5 000.00 \$	- \$
Achat -terrain Caisse	10 000.00 \$	10 000.00 \$	- \$
	20 000.00 \$	15 000.00 \$	- S
Fonds général	(20 000.00) \$	(15 000.00) \$	
	- \$	- \$	- \$
Mise à niveau équipements eaux usées, PHASE II	- \$	- \$	500 000.00 \$
Mise à niveau eau potable, bâtiments et ancien puits	- s	- \$	100 000.00 \$
	- \$	- \$	600 000.00 \$
PRIMEAU	- \$	- \$	(570 000.00) \$
TECQ	- \$	- \$	(30 000.00) \$
	- \$	- \$	- \$
Voirie Chemin Kempt	1 419 610.00 \$		
Voirie Route Otis et 1er rang (LET)	50 000.00 \$	1 660 000.00 \$	
Voirie Route Paradis		125 000.00 \$	
Voirie ponceaux	125 000.00 \$	125 000.00 \$	125 000.00 \$
	1 594 610.00 \$	1910000.00\$	125 000.00 \$
Subvention AIRRL	(1 206 670.00) \$		
Réserve financière chemin	(185 315.00) \$		
Programme TECQ	(152 625.00) \$	(250 000.00) \$	(125 000.00) \$
Projet multiplateforme matières résiduelles	(50 000.00) \$	(1 660 000.00) \$	
	- \$	- \$	- \$
Chauffage / climatisation bâtiment patinoire	12 000.00 \$		- \$
	12 000.00 \$	- \$	- \$
Caisse Desjardins-projets communautaires	(10 000.00) \$	- \$	- \$
TECQ	(2 000.00) \$	- \$	- \$
	- \$	- S	- S

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES: TAUX TAXATION 2025

Projet	de	rèσl	lement	2024-06
riolet	ue	1621	ешепі	4044-00

TAXES FONCIÈRES

FONCIÈRE GÉNÉRALE	0.9828
-------------------	--------

FONCIÈRE POLICE 0.0700 <u>2024</u>

par 100\$ d'évaluation 1.0528 \$ 0.8507 \$

TAXES DE SERVICE

AQUEDUC ET EAU POTABLE		2024				
Par unité de logement	315.00 \$	- \$				
1 logement	- \$	200.00 \$				
2 logements	- \$	325.00 \$				
3 logements	- \$	400.00 \$				
4 logements	- \$	475.00 \$				
5 logements	- \$	550.00 \$				
Jumelé	- \$	450.00 \$				
11 logements	- \$	2 475.00 \$				
Industrie, ferme	600.00 \$	450.00 \$				
ÉGOUT ET EAU USÉE						
Par unité de logement	95.00 \$	- \$				
Entrée de service	- \$	80.00 \$				
RACCORDEMENT NOUVEAU PUIT						
Par unité de logement	120.00 \$	120.00 \$				
MATIÈRES RÉSIDUELLES						
Résidence, logement (périmètre urbain)	245.00 \$	245.00 \$				
Résidence, logement (hors périmètre urbain)	164.00 \$	164.00 \$				
Commerce, industrie	164.00 \$	164.00 \$				
Chalet, maison de villégiature	82.00 \$	82.00 \$				
VIDANGE FOSSE SEPTIQUE						
sur base volontaire	250.00 \$	240.00 \$				

AUTRES SERVICES

LOCATION CENTRE MUNICIPAL

Résident	175.00 \$	100.00 \$
Non-résident	220.00 \$	100.00 \$



Communiqué

Pour diffusion immédiate CNW Codes 35 et 63 Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Projet de parc éolien Canton MacNider Le BAPE tient une séance publique d'information

Québec, le 8 janvier 2025 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce le début de la période d'information publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia par Parc éolien Canton MacNider S.E.C. et invite la population à la séance publique d'information qui se tiendra le mardi 28 janvier 2025 à compter de 19 h 30.

Au cours de cette séance, les citoyennes et citoyens pourront assister à une présentation de Parc éolien Canton MacNider S.E.C., l'initiateur du projet. Ils pourront ensuite poser des questions et obtenir des renseignements concernant le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE.

Date: Le mardi 28 janvier 2025

Heure: 19 h 30

Endroit: Centre communautaire de Saint-Damase au 379, rue de l'Église

En direct sur le site Web et la page Facebook du BAPE



Crédit photo : Algonquin Power

140, Grande Allée Est, bureau 650 Québec (Québec) G1R 5N6 Téléphone : 418 643-7447 Sans frais : 1 800 463-4732 www.bape.gouv.qc.ca

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les documents peuvent aussi être consultés au bureau municipal de Saint-Damase, 18 avenue du Centenaire, ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Noël, 19-A rue Turcotte. Il est également possible de communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations. Les citoyens et citoyennes, les groupes, les municipalités ou les organismes qui souhaitent que le BAPE fasse un examen public sur les aspects sociaux, écologiques et économiques du projet ont jusqu'au vendredi 7 février 2025 pour faire une demande de consultation publique ou de médiation auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, L'heure juste.



-30 -

Source: Alexandre Tanguay

Conseiller en communication 581 925-0690 ou 1 800 463-4732 macnider@bape.gouv.qc.ca www.bape.gouv.qc.ca



CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Vous avez une construction endommagée, partiellement détruite ou délabrée et vous pensez de procéder à sa démolition ?

Tel que spécifié dans le règlement des permis et certificats de votre municipalité, un projet de démolition d'une construction ou d'une partie d'une construction est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que le fait d'obtenir ce type de certificat avant de démolir un bâtiment permet de maintenir à jour le rôle d'évaluation.

De cette façon, vous éviterez de payer un impôt foncier sur un bâtiment qui n'existe plus.



Voici les renseignements que doit contenir votre demande de certificat d'autorisation:

- Les motifs de la démolition;
- Une ou des photos de la construction visée, l'adresse où elle est située ainsi qu'un croquis de son emplacement sur le terrain;
- Les détails techniques requis pour assurer la bonne compréhension des travaux;
- La date et la durée anticipée des travaux et les mesures de protection envisagées lorsque nécessaire;
- L'engagement du requérant à remettre le terrain en bon état de propreté dans les trente
 (30) jours suivant la fin des travaux de démolition.



Sachez que les débris et les encombrants issus d'une démolition doivent être acheminés dans un écocentre ou vers un endroit autorisé.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

KARINE-JULIE GUÉNARD, inspecteur municipal

(418) 629-2053 poste 1129 Courriel: k.guenard@mrcmatapedia.quebec

Bureau municipal tous les mercredis (mai à Septembre)

Le Mot vert du mois – « Collecte des déchets aux 3 semaines pour La Matapédia et La Mitis! » - Janvier 2025

Quoi?! Les poubelles seront ramassées seulement aux 3 semaines maintenant?

Eh oui! Et nous ne sommes pas les premiers à prendre cette décision, plusieurs municipalités au Québec et même ici dans La Matapédia et La Mitis ont déjà adopté une stratégie similaire. Certaines d'entre elles le font même une fois par mois!

Mais pourquoi?

Ce changement est nécessaire puisqu'on vise la réduction à la source en tant que société. Le contenu de nos bacs ne disparait pas par magie à la suite du passage du camion de collecte. Le transport des déchets et leur enfouissement sont non seulement très coûteux sur vos taxes, mais aussi très dommageables pour l'environnement. La collecte des déchets aux 3 semaines permet d'uniformiser la fréquence de collecte à travers le territoire, réduire les voyages des camions et encourager le tri adéquat des matières résiduelles.

Mais mon bac va être trop plein!

Pas de panique! En réalité, très peu de déchets vont dans le bac vert ou noir : seulement 4% de nos déchets domestiques devraient y être placés! La majeure partie de nos résidus sont des matières organiques (environ 45%!) et doivent être disposées dans le bac brun dont la collecte a lieu chaque semaine l'été. Ainsi, tous nos restes de table, nos retailles de cuisine et nos papiers et cartons souillés de nourriture (ex. : serviettes de table, boîtes de pizza) doivent être placés au compost. Ensuite, 37% de nos déchets sont des matières recyclables qui doivent être mises au bac de récupération! Ces matières incluent tous les contenants, emballages et imprimés dont nous voulons disposer. Ainsi, pots de yogourt et de beurre d'arachide, boîtes de conserve et de céréales, emballages de barres tendres et de chips, papier et journaux : tous doivent se retrouver dans le bac bleu (à la suite d'un bref rinçage en ce qui concerne les contenants souillés bien sûr!) Le reste de nos matières? Encombrants, piles, ampoules, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux comme la peinture ou l'huile : nous avons la responsabilité de les apporter à l'écocentre ou à un point de dépôt afin qu'ils soient traités adéquatement. Consultez notre site web www.ecoregie.ca pour des conseils de gestion de vos déchets, pour l'outil d'aide au tri et pour les listes de matières acceptées.

Finalement, si dans votre situation vous générez beaucoup de déchets – par exemple vous êtes une jeune famille et vous jetez une grande quantité de couches – ne vous inquiétez pas, vous avez le droit d'utiliser un deuxième bac noir ou vert. N'oubliez pas qu'il relève toutefois de votre responsabilité d'aller vous le procurer en quincaillerie.

Pour ne manquer aucune collecte, abonnez au rappel de collecte sur le www.ecoregie.cal

Bien trier est important, faites-en votre résolution 2025! C'est plus simple qu'aller au gym. À bientôt!

Anastasiya Zhukova, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Site web: www.ecoregie.ca Facebook: @RITMRMatapediaMitis

Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous:

Par Internet:

journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles. questions, commentaires, etc.)

En personne:

au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

Téléphone :

418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

st-moise.com

Bonne lecture!



À LOUER

À l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, 8 rue HLM,

logements disponibles pour personne de 55 ans et plus

418-756-3016 poste 0

direction@ohmatapedia.com

Annie Castilloux, directrice 61 St-Jacques Nord, Causapscal G0J 1J0







